

Feuilleton de l'été

Relâche

Le cirque, pardon, le feuilleton de l'été fait relâche, avec ce jour la fin de l'examen du projet de loi Hadopi 451, pardon, 2.

Reprise prévue du feuilleton en septembre, lors de la rentrée parlementaire, pour le vote (ou pas) du texte, le passage le cas échéant (si le texte est adopté par l'Assemblée) en commission paritaire, parce qu'il est différent de celui voté par le Sénat, puis probablement les extras annoncés, recours devant le Conseil Constitutionnel par exemple.

Un intéressant compte-rendu des épisodes de la semaine est disponible par là, pour celles et ceux qui n'auraient pas eu le temps de suivre la chose, pour cause de travail ou de plage :

http://www.pcinpact.com/actu_rub_77_Hadopi.htm

Papier pierre ciseaux

Terminaison d'appel vocal mobile

Le Conseil d'État, dans une décision rendue ce 24 juillet 2009(1) a partiellement donné raison à Orange et SFR qui avait attaqué une décision de l'ARCEP qui fixait la terminaison d'appel vocal mobile pour la période allant du 1er juillet 2009 au 31 décembre 2010.

Juste partiellement, et dans le bon sens, en ce que le seul point de la décision annulé est celui relatif au coût de la terminaison d'appel vocal mobile vers les mobiles Bouygues Télécom pour la période allant du 1er juillet 2010 au 31 décembre 2010, jugé trop élevé.

Le seul changement qui devrait survenir, par conséquent, devrait être la baisse de ce coût de terminaison à destination de ces mobiles pour le semestre concerné.

Pas sûr que cela ait été l'objectif recherché par les deux plaignants :-)

Pas de changement *a priori* à attendre pour les appels des lignes fixes vers les mobiles, les tarifs de la terminaison d'appel vocal mobile restant très au dessus des coûts réels et la vocation des opérateurs de téléphonie fixe n'étant toujours pas de financer les opérateurs mobiles...

(1) http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/textes/recours/dec-ce-ta_mobile-240709.pdf

Ayez confiance

Faites ce que je dis, pas ce que je fais

Deux députés (l'une du PS, l'autre de l'UMP) ont remis à l'Assemblée nationale un rapport d'information de quelques centaines de pages au propos des fichiers de police.

Au delà des déboires déjà longuement évoqués dans le passés du fichier Stic ou Edwige et assimilés, l'étude menée par ces deux députés laisse apparaître que près d'un fichier de police sur quatre n'aurait pas de base juridique, et serait donc de fait illégal.

Mais c'est sûrement pour notre bien.

Source : <http://www.01net.com/editorial/504571/des-fichiers-de-police-illegaux-denonces-dans-un-rapport/>

Le site qui déchire du vendredi

Source de connaissance librement accessible, merci qui ?

Pendant que d'aucuns se targuent de proposer des milliers d'horloges dans leur barre de tâche (dont au passage aucune ne fonctionne vraiment correctement), d'autres proposent librement accès à des ressources passionnantes (même si en étranger), par là :

<http://research.microsoft.com/apps/tools/tuva/index.html>

[Et en plus en plus, le site qui déchire du vendredi fait aussi emploi de troll d'été :)]

